

COMITÉ CONSULTATIF AGRICOLE

PROCÈS-VERBAL

119^e séance / Lundi 14 avril 2025 à 17 h 33

Salle Mont-Bleu / Vidéoconférence

PRÉSENCES :

Membres

Alicia Lacasse-Brunet, présidente – Conseillère, district de Bellevue (n° 15)

Jean Lessard – Conseiller, district de la Rivière-Blanche (n° 17)

Anik Des Marais – Conseillère, district de Mitigomijokan (n° 5)

Caroline Chénier – Productrice agricole

Secrétaire

Mathieu Archambault – Responsable, comités et commissions

Ressources internes

Marco Pilon – Directeur adjoint, planification et gestion du territoire et programmes, Service de l’urbanisme et du développement durable (SUDD)

Christine Gonthier-Gignac – Cheffe de service, planification et mise en valeur du territoire, SUDD

Roberto Caron – Coordonnateur de projets, planification et mise en valeur du territoire, SUDD

Hughes Lachance – Coordonnateur de projets, planification et mise en valeur du territoire, SUDD

ABSENCE :

Membre

Samuel Bertrand – Producteur agricole

SÉANCE PUBLIQUE

17 h 33

1. Constatation des présences et ouverture de la réunion

La présidente constate les présences et ouvre la réunion à 17 h 33.

2. Présentation de l’ordre du jour

L’ordre du jour est présenté.

3. Période de questions du public

François Pays, directeur général de la table de concertation sur la faim et le développement social de l’Outaouais (TCFDSO)

Dans le cadre de leurs différents mandats, la TCFDSO organise le 20 mai prochain un forum sur les systèmes alimentaires en milieu urbain, au cabaret la Basoche, de 9 h à 16 h. L’Observatoire de développement de l’Outaouais viendra présenter son nouvel outil de cartographie des déserts alimentaires, avec pour objectif de créer des points de services alimentaires bénéficiant aux producteurs et productrices de l’Outaouais. L’objectif de la journée est de renforcer les liens entre les différents partenaires du système alimentaire.

DISTRIBUTION :

Aux membres du CCA, aux personnes-ressources, aux membres du conseil municipal et à la Greffière



PRÉSIDENTE



SECRÉTAIRE

4. Adoption et signature des procès-verbaux des 118^e et 119^e séances tenues les 14 novembre 2024 et 10 février 2025

Les procès-verbaux des 118^e et 119^e séances tenues les 14 novembre 2024 et 10 février 2025 sont approuvés par les membres et seront signés par la présidente.

5. Présentation du Plan régional des milieux humides et hydriques (PRMHH) – Point d'information

La présentation qui suit est offerte à titre informatif, puisque le Comité consultatif agricole (CCA) n'est pas porteur de ce dossier. Le PRMHH dans son ensemble sera présenté à la Commission du développement du territoire et de l'habitation à la fin du mois d'avril.

Le document *PowerPoint* « Plan régional des milieux humides et hydriques (PRMHH) » est présenté aux membres.

La présentation se décline selon les sous-thèmes suivants :

- Mise en contexte;
- La démarche et les étapes;
- Engagement de conservation;
- Stratégie de conservation;
- Échéancier.

Après la présentation, des questions, réponses et commentaires sont formulés concernant, entre autres :

- L'arrimage entre les objectifs du plan de protection de la biodiversité et les engagements de conservation des milieux humides et hydriques n'a pas été fait. Cet arrimage fait partie du plan d'action, et sera pris en considération dans la révision des documents de planification en aménagement du territoire;
- La Ville a une obligation de base, soit zéro perte nette de milieux humides et hydriques. Le compteur partira du moment que la Ville adoptera son PRMHH. Cependant, ce n'est pas la Ville qui contrôle l'émission ou pas de certificat d'autorisation pour autoriser leur destruction;
- L'approche du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) est d'éviter et de minimiser la destruction de milieux humides et hydriques, et lorsque qu'impossible, de compenser;
- D'autres outils réglementaires, comme la refonte du PIIA, permettront d'encadrer les projets immobiliers et la conservation des milieux naturels en général;
- La Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles (LPTAA) protège déjà le territoire agricole, qui ne peut être utilisé qu'à des fins agricoles;
- Les qualités des bandes riveraines doivent être maintenues lorsque l'aménagement d'un terrain est autorisé;
- Les cartes des milieux humides et hydriques sur le territoire de la Ville de Gatineau seront transmises au MDDELCC;
- Le fonds pour réaliser des travaux afin de créer, optimiser, bonifier, agrandir des milieux humides et hydriques existe déjà, mais les modalités restent à être déterminées. Le fonds de l'Outaouais est d'environ 5 millions de dollars. Le fonds n'a toujours pas été utilisé, la Ville étant à l'étape de la reconnaissance des endroits qui pourraient en bénéficier;
- On demande de faire parvenir aux membres la présentation modifiée;
- On reconnaît que les données utilisées pour identifier les milieux humides et hydriques ne sont pas précises, autant en regard à la délimitation et leur présence. Les possibles différences soulevées par les agriculteurs entre la cartographie et la réalité terrain pourront être évaluées lors de la mise à jour de la cartographie. On demande à ce que ce ne soit pas les agriculteurs qui paient pour la validation de la présence des milieux humides. On répond que dans l'immédiat, le PRMHH n'ajoutera pas de formes de complexité, et que cette question n'est pas couverte;
- Une mise à jour de la cartographie sera réalisée dans les prochaines années aux endroits où l'information est incomplète. Ce sera une des premières actions réalisées, car une bonne caractérisation du territoire constitue la base pour la suite de l'application du plan d'action;
- Les données utilisées pour réaliser la cartographie des milieux humides et hydriques datent de 2023. Le PRMHH est une démarche à l'échelle régionale et l'information existante a été utilisée

pour sa réalisation. Tous les milieux humides et hydriques resteront potentiels, jusqu'à ce que l'information soit raffinée;

- Les milieux humides et hydriques présents sur la cartographie, mais qui ont été possiblement détruits, sont catégorisés « sans catégorie »;
- L'important pour le moment est de définir l'engagement de conservation pour chaque milieu humide et hydrique;
- Les milieux humides sont des réservoirs importants de carbone. Cet élément ne fait pas partie du PRMHH pour le moment, mais une réflexion sera réalisée dans le cadre du plan d'action;
- Les pressions générales sur les milieux humides sont calculées selon l'intensité des activités en périphérie à une distance d'environ 100 m;
- La Ville applique ses compétences dans la gestion des cours d'eau. Dans le cadre du plan de gestion de l'eau, la démarche interne sera optimisée pour que des actions soient prises et que les agriculteurs soient mieux accompagnés lors d'une demande de travaux d'entretien d'un cours d'eau;
- Lors d'un exercice interservices, 10 bassins versants ont été ciblés, dont 2 où l'utilisation du sol est plus agricole. Dans ces 2 bassins versants, des problématiques d'érosion, de la mise en valeur de la biodiversité ou des inondations ont été identifiées;
- Un territoire incompatible à l'activité minière (TIAM) identifié comme étant « agriculture dynamique » doit satisfaire certains critères. On souhaite que l'engagement de protection de ces territoires au PRMHH soit bonifié pour protéger leur valeur écosystémique;
- On croit que d'un point de vue agricole, l'engagement de conservation « utilisation durable » est préférable;
- On cite le projet de fiscalité municipale de Nature Québec basée sur les services écologiques rendus;
- Les secteurs d'affectation « agricole de conservation » sont des secteurs ayant pour la plupart des servitudes de conservation notariées;
- Concernant l'hydroconnectivité, il est nécessaire de toujours assurer un lien d'écoulement de l'eau;
- Le gouvernement n'autorise que très rarement des travaux qui détruisent les milieux hydriques, et lorsque ça arrive, les perturbations touchent seulement une partie et non l'entièreté du milieu hydrique;
- Les zones du territoire agricole de conservation apparaissaient au Schéma d'aménagement et de développement, mais l'historique derrière l'identification de ces zones doit être validé;
- Une deuxième présentation du PRMHH est prévue à la séance de la Commission du développement du territoire et de l'habitation du 24 avril prochain;
- Le plan d'action du PRMHH sera présenté à la séance de la Commission du développement du territoire et de l'habitation le 11 juin prochain.

6. Suivi du comité de suivi PDZAA – Point d'information

On informe les membres qu'un point concernant le comité de suivi du Plan de développement de la zone et des activités agricoles (PDZAA) sera ajouté à chaque séance du Comité consultatif agricole (CCA). L'objectif est d'informer le CCA des travaux de ce comité, et d'acheminer au besoin des informations du CCA au comité de suivi, et vice-versa. Lors de la dernière rencontre du comité de suivi, les actions du PDZAA ont été revues et priorisées.

7. Suivi de la démarche d'optimisation de la structure de gouvernance du développement économique de la Ville de Gatineau – Point d'information

La Ville de Gatineau est en train de réévaluer son développement économique. Des cellules à l'intérieur et à l'extérieur de la Ville accompagnent la Ville à ce sujet. Un sondage a été envoyé aux acteurs du milieu économique, dont à plusieurs répondants du milieu agricole, pour mieux cibler leurs besoins. Un des objectifs est de revoir l'accompagnement souhaité par la Ville et ID Gatineau pour l'agriculture et son développement commercial. Des suivis à ce sujet seront offerts aux membres ponctuellement, lorsque pertinents. Le Bureau du développement économique pourrait éventuellement venir faire une présentation au CCA.

On ajoute que le dernier atelier de travail a eu lieu le 26 mars dernier, durant lequel des discussions ont été tenues sur les enjeux et pistes d'amélioration de la structure de gouvernance.

8. Varia

Aucun sujet n'est ajouté aux varia.

9. Levée de la séance

La séance est levée à 19 h 27.